

(N° 30.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1890.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1891.

(Voir les nos 116, I, session de 1889-1890, 4, I, et 25, session de 1890-1891,
de la Chambre des Représentants; 29, session de 1890-1891, du Sénat.)

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Vice-Président-Rapporteur ; ALLARD,
HARDENPONT, FINET, le Comte LE GRELLE, VAN PUT, CASIER et
DE LHONEUX.

MESSIEURS,

Chaque année nous voyons reparaître le même phénomène quant aux budgets de l'État.

Au vœu de la loi, ils doivent être déposés au moins dix mois avant l'époque à laquelle ils entrent en cours, et grâce à cette présentation lointaine, il s'ensuit une série d'amendements introduits par le Gouvernement lui-même.

L'introduction de ces amendements s'impose le plus souvent, à raison des changements qui ont eu lieu dans le cours régulier des prévisions budgétaires de l'année, à raison des circonstances nouvelles qui se sont produites dans les rapports internationaux, à raison même d'événements calamiteux ou exceptionnels.

Nous nous trouvons donc ici en présence d'un mal quasi inévitable et que les critiques qui se font jour de temps à autre dans les Chambres ne sauraient arrêter.

Le Budget des Voies et Moyens n'échappe point à la loi générale.

Ce Budget pour l'exercice 1890 avait été voté au	
chiffre de fr.	331,352,202 »
Les évaluations à la date du 28 février dernier ont été	
arrêtées à la somme de fr.	337,957,202 »
Soit avec une augmentation de fr.	6,605,000 »

Après les amendements, le Budget des recettes subit une nouvelle augmentation d'ensemble de fr. 3,735,510-40 et le Gouvernement le présente

au total de fr. 341,692,712-40 après lui avoir fait subir sur huit points différents des augmentations dont l'ensemble monte à fr. 4,225,510-40 et sur deux autres points des diminutions d'un total de 490,000 francs.

A l'occasion de la discussion du Budget des Voies et Moyens, plusieurs membres de la Chambre ont fait entendre des observations sur des questions de principe plutôt que sur des questions de chiffres.

C'est ainsi, Messieurs, que l'on a signalé comme urgente la révision du multiplicateur pour les successions en ligne directe, qui n'est plus en harmonie avec la valeur réelle des immeubles. L'on a recommandé aussi la création d'un conseil supérieur d'agriculture trouvant son origine dans l'élection et la suppression de l'impôt irrégulier sur les chevaux mixtes.

La question d'une protection efficace à accorder à l'agriculture et aux industries qui ont avec elle des affinités incontestables comme la meunerie, la boulangerie, la distillerie, la fabrication des tabacs, des chicorées, a trouvé d'éloquents défenseurs dans la personne des honorables députés MM. Cartuyvels, Verwilghen, De Sadeleer. MM. Tack, Verbrugghen, Prince de Rubempré, Berten, Struye, Grosfils, ont examiné à des points de vue divers l'intérêt plus spécial de la culture et du commerce du houblon.

La plupart des orateurs qui ont traité la question des distilleries ont exprimé des regrets au sujet de la situation précaire faite aux distilleries agricoles dont le nombre diminue chaque année et qui paraissent devoir disparaître pour faire place à la très grande industrie.

Divers autres orateurs ont exposé les intérêts de l'industrie cotonnière, ceux de l'industrie textile, ceux des industries qui utilisent les bois indigènes et exotiques, les uns au point de vue de la protection qui devrait couvrir l'activité des régnicoles, les autres au point de vue du libre échange.

L'honorable Ministre des Finances répondit sommairement sur les divers points soulevés.

Nos traités de commerce sont à la veille d'arriver à leur terme, principalement ceux avec la France. Cette circonstance impose au Gouvernement de veiller sans relâche aux intérêts bien entendus de tous les Belges. Le Sénat ne saurait se désintéresser de ces questions si importantes, et votre Commission estime, Messieurs, qu'elles doivent être l'objet des préoccupations constantes du Gouvernement.

C'est dans la séance du 19 de ce mois que la Chambre a voté le projet de Budget des Voies et Moyens par 86 voix et une abstention, sans d'ailleurs y apporter de modifications.

Votre Commission a été unanime pour en proposer à son tour l'adoption par le Sénat.

Le Vice-Président-Rapporteur,
Baron P. BETHUNE.